

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 juillet 2024

N° CP-2024-6-4-6

N° **applicatif** 9938

4^{ème} **Commission**

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport porte sur :

- des actions de mobilisation qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires pour un montant total de 46 845 € ;
- la promotion des clauses d'insertion et des achats socialement responsables par les structures RELAIS 2D et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne (MEF Mulhouse Sud Alsace) pour un montant total de 70 000 € ;
- la prolongation exceptionnelle du cumul du RSA avec les revenus « emploi premières heures » dans le cadre d'Emploi pour Tous porté par Emmaüs Mundo, sans incidence financière ;
- une subvention exceptionnelle à l'association Tempo, pour un montant total de 150 000 € dans le cadre de sa convention pluriannuelle 2023-2025 et portant uniquement sur les années 2023 et 2024.

Ainsi ce rapport vise l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 266 845 € et l'approbation de la prolongation évoquée ci-dessus.

1. Actions de mobilisation collectives en territoires

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2024, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des

bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), appelées jusqu'à présent « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois.

Pour 2024, la commission permanente du 15 avril 2024 a autorisé le financement de 8 actions pour un montant de 29 746 € sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR, de SAINT-MARIE-AUX-MINES.

En complément de ces actions, il est proposé dans le présent rapport de valider le financement de 9 actions en reconduction sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR, de SAINT-LOUIS et une nouvelle action se déroulant sur la CTSA de SAINT-LOUIS (descriptifs et bilans joints en annexe 1 au présent rapport).

Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours. Toutefois, certains bénéficiaires du RSA sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue.

Le montant total des 10 subventions de fonctionnement à verser aux 7 structures porteuses des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité au titre des « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » s'élève à 46 845 €. Les subventions feront l'objet d'un versement unique.

2. Soutien à Relais 2D et la MEF MSA pour la promotion des clauses d'insertion et des achats socialement responsables

L'achat public socialement responsable est un levier d'action particulièrement efficace permettant d'impulser une dynamique vertueuse que la Collectivité européenne d'Alsace ne cesse de développer sur le territoire alsacien, notamment dans le cadre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables). C'est dans cet objectif, qu'il est proposé de soutenir les actions mises en place par RELAIS 2D et la MEF MSA.

RELAIS 2D et la MEF MSA assureront la promotion **des clauses sociales** par :

- La mise en œuvre et le développement de la clause sociale rattachée aux marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace et à ceux de tout le territoire alsacien ;
- Le soutien technique de l'application de la clause sociale dans les marchés du territoire bas-rhinois pour RELAIS 2D et du territoire haut-rhinois pour la MEF MSA ;
- Le suivi de ce dispositif pour les différentes collectivités et maitres d'ouvrage, visant à tendre vers un taux minimum de 25 % de bénéficiaires du RSA dans le dispositif.

De plus, la collaboration avec RELAIS 2D et la MEF MSA prévoit un accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'**achats socialement responsables** portant sur trois axes principaux :

- La définition de ses choix stratégiques en matière de commande publique socialement durable, à partir de l'analyse de ses achats publics et en intégrant une démarche visant à optimiser la prise en compte du volet social dans les marchés publics ;
- La sensibilisation des maitres d'ouvrage, acteurs publics et des élus en faveur d'une commande publique plus sociale, au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, mais également à l'échelle des communes et des EPCI ;
- L'assistance dans la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie en lien avec les chargés d'opération de la commande publique.

Comme pour les clauses d'insertion, RELAIS 2D et la MEF MSA viseront à atteindre l'objectif de 30 % minimum de bénéficiaires du RSA parmi les publics concernés par les projets menés.

Le bilan d'ensemble de l'année 2023 a été présenté à la Direction de l'Insertion et du Logement le 28 mars 2024 et en Commission d'Appel d'Offres le 16 avril 2024.

En 2023 à l'échelle alsacienne, 122 340 heures de travail ont été réalisées (84 306 heures en 2022), représentant 81 ETP (52.4 ETP en 2022), dont 30 792 heures par 17 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (10 997 heures par 7 structures en 2022). Le dispositif clause sociale a bénéficié à 139 allocataires du RSA.

Le partenariat avec RELAIS 2D et la MEF MSA a vocation à évoluer de manière progressive en lien avec le SPASER notamment (étude de pistes d'amélioration telles que, l'élargissement du champ d'application des clauses sociales, le renforcement des relations avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc.).

Pour l'ensemble de ces actions, Relais 2D et la MEF MSA bénéficieront d'une subvention au titre des crédits d'insertion correspondant à ½ ETP sur chaque territoire. Cette subvention d'un montant maximal de 35 000 € pour chacun des porteurs (soit 70 000 €), sera attribuée en un versement unique, et après signature de la convention tripartite jointe en annexe au présent rapport.

3. Prolongation exceptionnelle du cumul du RSA avec les revenus « emploi premières heures » dans le cadre d'Emploi pour Tous porté par Emmaüs Mundo

Dans le but de favoriser un retour à une activité professionnelle progressive de bénéficiaires du RSA en grande difficulté, et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, il a été mis en place la possibilité de cumuler l'allocation avec des revenus tirés d'une activité de quelques heures par semaine dans le cadre du dispositif « emploi premières heures » dans la dynamique de la Collectivité européenne d'Alsace, Emploi pour tous.

Faisant référence à la délibération du 19/02/24 n°CP-2024-1-4-5, permettant le cumul du RSA avec les revenus « emploi premières heures », il est proposé, à titre exceptionnel, d'autoriser la prolongation de la neutralisation des ressources des bénéficiaires du RSA sous contrat dans ce dispositif au-delà de 24 mois, dans la limite de cinq ans.

Cette mesure est sans incidence financière sur le montant de l'allocation RSA et intervient après validation par l'État de l'implémentation des CDDI au-delà des 24 mois réglementaires.

La prolongation ici évoquée concerne uniquement les personnes déjà dans le dispositif « emploi premières heures » porté par Emmaüs Mundo et arrivant à l'échéance de leurs 2 ans de contrat cette année. Les bénéficiaires du RSA, nouveaux entrants dans ce dispositif, ne bénéficieront pas de cette prolongation exceptionnelle.

En effet, Emmaüs Mundo a mis en œuvre le dispositif Premières heures depuis plus de 2 ans et est reconnu dans le cadre du programme national Convergence. Il est par ailleurs attendu les résultats de l'évaluation en cours sur l'impact du dispositif « emplois premières heures » en matière d'insertion au regard de son coût, évaluation confiée à la Direction Pilotage Stratégique et Performance.

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour TEMPO

Tempo est un partenaire de longue date de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants. La structure accompagne plus de 550 bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprise par an, dans le lancement, le développement ou la clôture de leur activité.

L'action mobilise 3 ETP (équivalents temps pleins) et bénéficiait jusqu'en 2022 d'un cofinancement du Fonds Social Européen (FSE). La nouvelle programmation FSE+ n'intègre plus dans ses critères de financement l'accompagnement des travailleurs indépendants. C'est pourquoi, afin de permettre la mise en œuvre et la poursuite de l'action telle que prévue dans la convention pluriannuelle 2023-2025, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 000 € à Tempo répartie comme suit :

- 100 000 € au titre de l'année 2023 ;
- 50 000 € au titre de l'année 2024

Il est précisé que cette subvention exceptionnelle de 150 000 € ne sera pas reconduite en 2025.

Il est également proposé de conclure l'avenant ci-joint.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer dix subventions de fonctionnement, dont le détail figure dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération, pour des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active sur le territoire de Colmar au titre des « Projets Commissions Territoriales des Solidarités Actives », comme suit :

- 2 850 € et 2 900 € à l'association Le Rezo,
- 7 500 € à France Active Alsace,
- 8 920 € et 4 860 € à Epices,
- 800 € à l'Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées,
- 1 340 € et 1 600 € à Aléos,
- 12 900 € à Egée,
- 3 175 € à Appona68,

Soit un montant total de 46 845 € ;

- De préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique à chaque association ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 000 € répartie comme suit :
 - 35 000 € à la Maison de l'emploi et de la formation du Pays de la région mulhousienne,
 - 35 000 € à Relais 2D,

Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique à chaque structure ;

- D'approuver la convention tripartite portant partenariat pour la promotion des clauses d'insertion et une commande publique socio responsable avec RELAIS 2D et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne pour l'année 2024, jointe en annexe au présent rapport ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ;

- D'autoriser la prolongation exceptionnelle de la neutralisation des ressources uniquement des bénéficiaires du RSA déjà sous contrat dans le dispositif « emploi premières heures » à Emmaüs Mundo dans le cadre d'Emploi pour Tous, au-delà de 24 mois, dans la limite de cinq ans, sans incidence financière sur le montant de l'allocation RSA ;
- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Tempo pour un montant de 150 000 € répartie comme suit :
 - 100 000 € au titre de l'année 2023 ;
 - 50 000 € au titre de l'année 2024
- De préciser que cette subvention exceptionnelle ne sera pas reconduite en 2025.
- De préciser que les modalités de versement sont mentionnées dans la convention signée le 20 mars 2023,
- D'approuver l'avenant joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer.
- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	(3369) 017 - 65748 - 441	46 845 €
P153	P153O005	P153E01	P153O005T06	(3370) 017 - 65742 - 444	185 000 €
P153	P153O005	P153E01	P153O005T06	(323) 017 - 65748 - 444	35 000 €
TOTAL					266 845 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.